NAUTILUS
CONSEILS

BARÈME DES HONORAIRES

Financement • Assurance emprunteur • Conseil patrimonial

1. Courtage en financement

Prestation	Honoraires
Crédit immobilier des particuliers	1 % du montant financé Minimum : 1 500 € Maximum : 3 500 €
Financement professionnel courant	1,6 % du montant financé Minimum : 2 000 € Maximum : 8 000 €
Financements et montages complexes	Tarification personnalisée sur devis

2. Courtage en assurance emprunteur

Situation	Honoraires
Assurance emprunteur seule	160 € par dossier
Assurance emprunteur liée à un financement courté par Nautilus Conseils	0 € de frais de courtage en assurance supplémentaires

Nautilus Conseils peut également être rémunéré par les compagnies d'assurance, selon les conventions applicables. Les informations réglementaires sur les rémunérations sont communiquées au client.

3. Conseil patrimonial

Prestation	Honoraires
Études et accompagnement patrimonial	Sur devis personnalisé, accepté avant la mission

Modalités et précisions

Les honoraires définitifs et le périmètre de la mission sont précisés dans le mandat ou la lettre de mission. Pour le courtage en crédit, aucune somme ne peut être perçue avant le versement effectif des fonds prêtés, conformément aux règles applicables. Les prestations d'intermédiation en crédit relevant de l'exonération de TVA sont facturées sans TVA. Le régime fiscal des autres prestations dépend de leur nature.

Nautilus Conseils • ORIAS n° 26012219 • nautilus-conseils.fr • j-verne@nautilus-conseils.fr • 07 61 68 98 78